

FICHE DESCRIPTIVE DU MONTAGE DES BACS OU PLAQUES METALLIQUES

Les bacs Citoit peuvent être posés sur une ossature bois ou en métal. Les fixations seront adaptées au type de support.

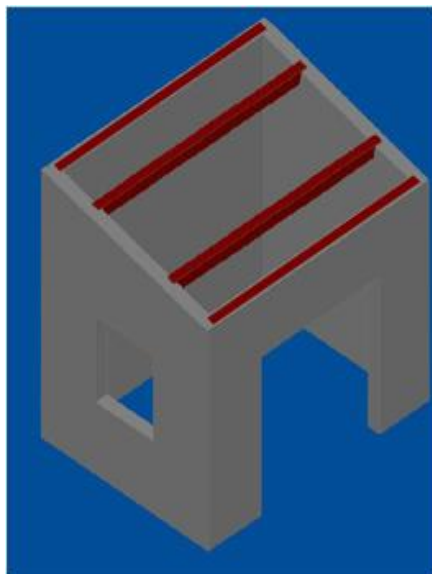
La vérification de la ligne pente des supports doit être réalisée avant la pose. Une tolérance de flèche et de contre flèche est admissible.

PORTEE ADMISSIBLE :

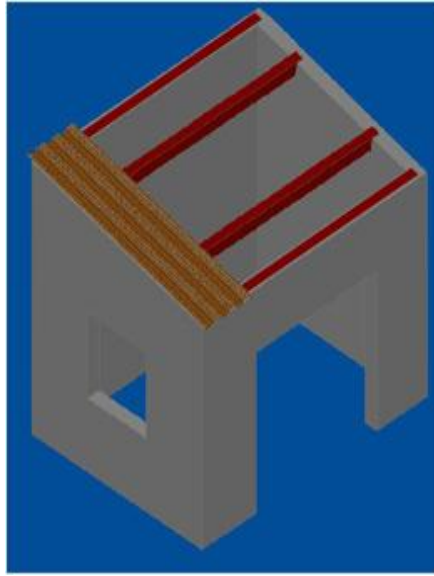
*Charge de neige normale admissible selon règles NV 65 modifiées en fonction des portées (en m) (cf. § 4.2)
(la charge permanente de la plaque et la charge permanente des tuiles prises à 34 daN/m² ne sont pas à prendre en compte dans le tableau)*

Charges de neige normale (daN/m ²)	2 appuis	3 appuis
75	2,95	2,95
100	2,95	2,95
125	2,85	2,75
150	2,45	2,40
175	2,15	2,10
200	1,95	1,90
225	1,75	1,70
250	1,60	1,55

Mise en œuvre des bacs Citoit :

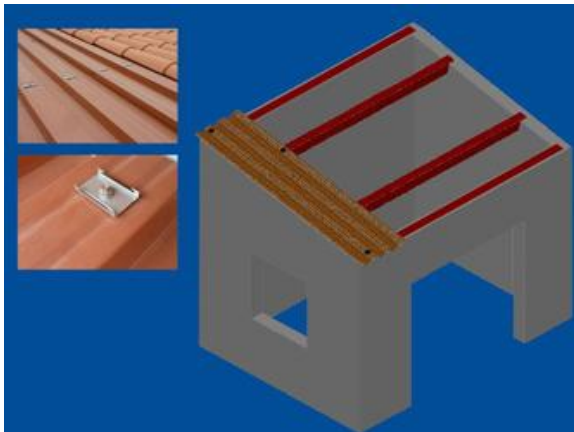


Les bacs sont fixés sur les pannes. En partie haute sur une panne faîtière et en bas de pente sur une sablière scellée dans l'arase béton.



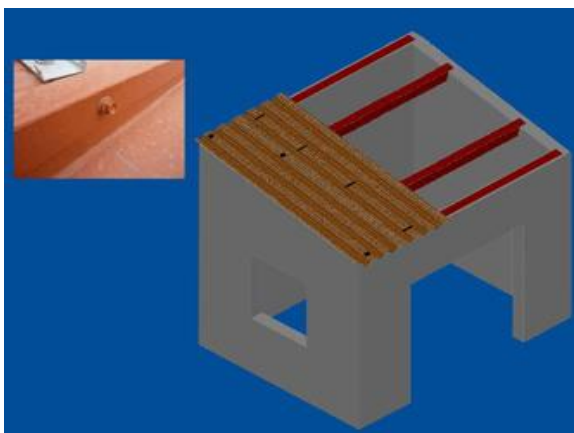
Etape 1 :

Le premier bac est posé parallèlement au mur pignon



Etape : 2

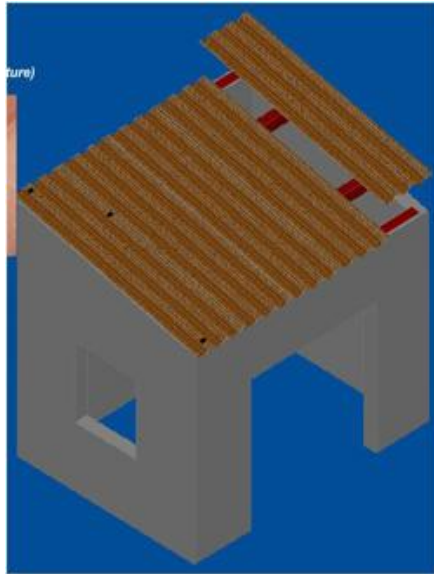
Le bac est fixé par plusieurs fixations en quinconce pour permettre la circulation du poseur.



Etape 3 :

Les 2 bacs suivant sont fixés avec les vis de couture.

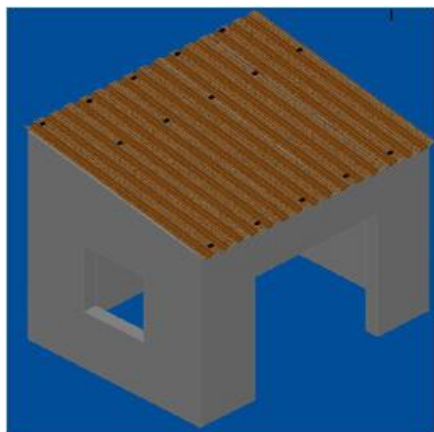
L'axe des pannes doit être repéré avant la pose du bac suivant.



Etape 4 :

Seulement 3 bacs peuvent être maintenus par des vis de couture.

L'opération (étape 2 et 3) est renouvelée jusqu'à la couverture totale du bâtiment.



Etape 5 :

Une fois le hors d'eau terminé tous les bacs sont fixés